



L'ÉDITO

Et si l'on discutait pour agir ensemble ?

Une nouvelle bataille vient de s'engager sur la base des revendications des agents, celle contre la fusion du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement.

Cette bataille concentre à la fois la volonté de ne pas voir disparaître une mission (l'enregistrement), de ne pas concentrer dans de grandes unités des services (SPF+enregistrement fusionnés) et de ne pas voir se multiplier les suppressions d'emplois au prétexte de fusion.

C'est ce à quoi sont confrontés, les uns après les autres, tous nos services, toutes nos missions. Avec l'annonce du Prélèvement à la source, c'est une étape supplémentaire que veut franchir le gouvernement.

N'est-ce pas le moment de nous défendre TOUS ENSEMBLE, au même moment, à la DGFIP.

C'est le sens de l'appel national CGT, SOLIDAIRES et FO à l'action en octobre et novembre afin de peser sur les choix qui seront faits à quelques mois des échéances électorales.

Il faut arrêter les suppressions d'emplois et les restructurations, c'est urgent et vital pour nous tous !

Contact: CGT Var Finances publiques, Hôtel des Finances, 20 place Noël BLACHE, 83000 TOULON.

Tel: 04.94.22.82.65

mail: cgt.ddfip83@dgifp.finances.gouv.fr

Site : www.financespubliques.cgt.fr/83/

L'action, cela sert à quoi ?

Dans le Var, contrairement à de nombreux départements, pas de fusion de SIE ou de SIP, pas de fusion de SPF, mieux nous avons toujours des CDIF à Toulon et DRAGUIGNAN.

Dans le Var contrairement à la majorité des départements nous avons un Pôle de Contrôle des revenus Patrimoniaux (PCR) et Pôle de Contrôle et d'expertise (PCE) sur chaque résidence où existe un SIE.

Dans le Var, le DDFIP n'a pas vraiment déployé le dispositif CAF dans les accueils.

Et si cela était dû à la mobilisation des agents ?

2 droits de retrait et 2 envahissements de CHSCT pour l'amiante à Vert Coteau qui ont abouti à l'encapsulation de tous les sols amiantés du bâtiment.

Manifestation et « accueil triomphal » du DDFIP ainsi que le vote d'une expertise indépendante par le CHSCT pour empêcher la fermeture de la Trésorerie de Six Fours.

Droit d'alerte du CHSCT et occupation de l'accueil de Toulon en juin 2016 qui ont permis d'obtenir l'encapsulation des sols amiantés de la Cité administrative de Toulon, les travaux devant débuter début 2017.

Manifestation d'une centaine d'agents pour accueillir le DDFIP en mars 2016 contre les bornes CAF et la fusion des SIP et SIE à Toulon.

Sans compter les boycotts de CTL, de CHSCT, de CDAS et la présence dès que possible des agents des services concernés lors de certains CTL.

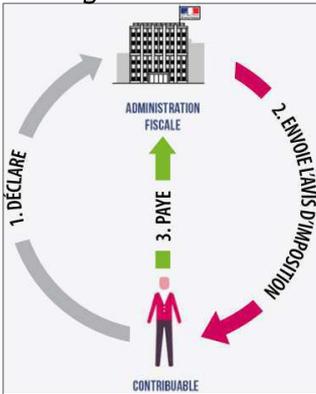
On peut le dire, dans le Var les réformes de structures avancent moins vite que dans la plupart des départements.

Cela pose d'ailleurs un problème, les agents pensent parfois qu'on exagère quand on leur annonce les projets de la Direction Générale !

Oui l'action paye, discutons-en !



aujourd'hui



Prélèvement A la Source : LA REFORME DE TOUS LES DANGERS !

Début août, le gouvernement a confirmé l'entrée en vigueur de la réforme du **Prélèvement A la Source** à compter du 1^{er} janvier 2018. L'argument porte sur la simplification qui serait soi-disant induite par cette mesure. **Mais personne ne doit s'y tromper, le prélèvement de l'impôt à la source, c'est un danger pour le plus grand nombre** : 90% des salariés ont déjà la déclaration pré remplie et plus de 70% ont mensualisés, le prélèvement à la source ne simplifie donc rien !

DANGER POUR LA VIE PRIVEE DES SALARIES

L'employeur en fonction du taux transmis par l'administration pourra savoir si le salarié a des revenus complémentaires à son salaire (par comparaison avec un salarié ayant la même rémunération). Si le salarié demande le taux « neutre » (délai de 3 mois) l'employeur pourra dès lors suspecter que son employé a d'autres revenus. En plus, l'employeur pourra connaître des éléments de sa vie privé.

DANGER POUR L'EMPLOI A LA DGFIP

Confier le recouvrement de l'impôt sur le revenu aux entreprises c'est supprimer des emplois publics. Le «laboratoire d'idées» Terra Nova (dont le Président n'est autre que F. Chérèque), proche du PS, a estimé que le prélèvement à la source permettrait de **supprimer 10 000 emplois à la DGFIP**.

DANGER POUR LES RECETTES DE L'ÉTAT

Le patronat qui réclame des contreparties, a été rassuré par les propos du secrétaire d'État au budget, Christian Eckert : « *C'est aussi un gain de trésorerie pour les entreprises, elles vont pouvoir, pendant plusieurs semaines, parfois même plusieurs mois, conserver de la trésorerie qu'elles reverseront ensuite au trésor public* ». Nos collègues des SIE apprécieront, eux qui s'efforcent tous les jours de faire comprendre aux entreprises que la TVA n'est pas une avance de trésorerie !

La CGT Finances Publiques a, dès le départ, soulevé les écarts entre les taux de collecte de l'impôt sur le revenu, plus de 98 % et celui très médiocre de la TVA aujourd'hui collectée par les entreprises, peu ou pas communiqué tellement il est mauvais (entre 70 et 75 % selon les années).

DANGER POUR LA PROTECTION SOCIALE

Le PAS pourrait être le prélude à la fusion de l'impôt sur le revenu proportionnel (taxant plus lourdement les revenus élevés) et de la CSG impôt forfaitaire. Au-delà de cette réforme, le gouvernement n'a-t-il pas d'autres intentions cachées ? Aujourd'hui, le financement de la Sécurité Sociale est assis sur les cotisations sociales. Si demain, la CSG fusionne avec l'impôt sur le revenu, c'est le financement de la Sécurité Sociale qui est menacé. Le prélèvement de l'impôt à la source peut être le cheval de Troie qui permettra la casse de tout l'édifice de notre protection sociale.

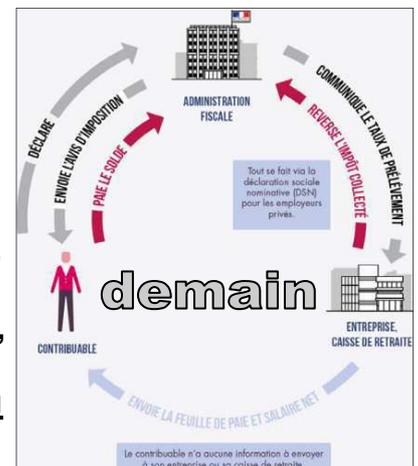
Pour LA CGT, le PAS est une attaque contre nos missions et l'impôt sur le revenu.

A l'inverse nous avons besoin d'une DGFIP dotée des moyens nécessaires pour assurer l'intégralité de ses missions y compris pour lutter encore plus efficacement contre toutes les formes de criminalité économique et financière, la fraude et l'évasion fiscale.

Cette réforme aura un impact fort pour nombre de services de la DGFIP: les SIP sont en 1^{ère} ligne (assiette et recouvrement), les SIE seront chargés de l'interface avec l'entreprise devenue collecteur, les Centres de Contacts sont officialisés avant l'heure et enfin, les Centres de Prélèvements Services sont fortement menacés.

Nous devons nous opposer à cette réforme tant pour les menaces qu'elles portent sur la fiscalité actuelle que sur nos missions et nos emplois. Mais par sa dimension, elle impose une mobilisation au delà des seuls agents de la DGFIP.

La CGT travaille d'ores et déjà à mettre en place l'information des salariés via notre réseau interprofessionnel préalable à la mobilisation de tous, privé, public, pour l'abandon du PAS !





iFRAP fort !

Certains « grands penseurs » s'organisent dans des laboratoires d'idées, les « think tank », pour réfléchir et faire des propositions à nos gouvernants sur l'organisation de notre société. Mais, force est de constater que bien souvent leurs propositions ne servent que leurs propres intérêts ! Tout comme Terra Nova (qui pense que le prélèvement à la source c'est mieux), la Fondation iFRAP pense qu'il faut tout changer dans la Fonction Publique.

A cet effet, elle propose 15 mesures :

- ↪ Geler les embauches pendant cinq ans ;
- ↪ Instaurer un plafond limitatif de masse salariale dans les collectivités territoriales ;
- ↪ Embaucher sous contrat de droit privé les nouveaux entrants dans la fonction publique ;
- ↪ Permettre à ceux qui veulent passer du statut au contrat de le faire ;
- ↪ Créer une bourse locale de l'emploi public ;
- ↪ Supprimer l'obligation de reclassement ;
- ↪ Favoriser les départs volontaires ;
- ↪ Perte automatique du statut de fonctionnaire en cas de mobilité vers un poste non régalié pour une période supérieure à trois ans ;
- ↪ Supprimer le détachement ;
- ↪ Mettre fin au principe d'unicité de la fonction publique à trois composantes ;
- ↪ Introduire une part de rémunération au mérite ;
- ↪ Réduire le pouvoir devenu trop important des CAP ;
- ↪ Redéfinir le droit de grève pour l'ensemble des agents publics ;
- ↪ Temps de travail dans la fonction publique, libérer les organisations ;
- ↪ Instaurer trois jours de carence pour les fonctionnaires.



Tout un programme pour détruire le statut général et les statuts particuliers de la fonction publique.

C'est dans la droite ligne de la loi travail qui casse le code du travail !

Ce rapport peut vous être communiqué sur simple demande.

11 octobre 2016 - Assemblée Générale - CGT Finances Publiques du Var

Les syndiqués CGT des Finances Publiques du Var, réunis en Assemblée Générale ce 11 octobre 2016, ont débattu de la situation. Les mobilisations des agents ont freiné la mise en place des opérations de fusions et fermetures de services dans le Var. Elles ont également permis une amélioration des conditions de travail en particulier en matière de danger lié à l'amiante. En matière de suppressions d'emplois et de restructurations des missions, il est nécessaire d'organiser une riposte unitaire au niveau national.

Nous décidons de nous inscrire dans le processus d'action auquel appellent les syndicats nationaux des Finances Publiques CGT, SOLIDAIRES et FO. L'action est également nécessaire au niveau Fonction Publique et Interprofessionnel.

Face à la politique menée contre les Services Publics, les agents de la fonction publique et l'ensemble des salariés, nous réaffirmons les revendications suivantes :

- => **Arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations**
- => **Renforcement des moyens humains et budgétaires**
- => **Abrogation de tous les décrets de mise en place de PPCR et du RIFSEEP**
- => **Augmentation du point d'indice et revalorisation des carrières**
- => **Abrogation de la loi « travail »**
- => **Non au prélèvement à la source, pas de privatisation du recouvrement de l'Impôt sur le Revenu**
- => **Défense du Statut Général et des Statuts Particuliers de la Fonction Publique**



On en est où avec PPCR ?

A entendre certains « syndicats », on aurait gagné ! Mais est-ce vraiment le cas ? Regardons de plus près le corps de contrôleur qui est le premier à se voir appliquer les dispositions du PPCR.

Au 1er juin 2016, un abondement de 6 points d'indice a été opéré sur le traitement indiciaire et un abattement de 5 points (transfert prime/points) est apparu sur la fiche de paye.

Est-ce que cela suffit pour crier victoire ?

Ben mathématiquement, cela ne fait qu'un gain d'un point (4,68€) auquel il faut déduire les cotisations sociales (il sert à cela d'ailleurs !). Au final, le gain est nul !

A cela, il faut intégrer toutes les autres mesures de PPCR :

- le reclassement au 1er janvier 2017 à l'échelon inférieur
- la fin de l'avancement accéléré (suppression des R1 et R2)
- l'allongement de la carrière par l'augmentation de la durée de "séjour" dans certains échelon (par exemple, la durée du 1er échelon de CO 2ème classe est désormais de 2 ans au lieu d'un an avant PPCR)
- le changement des conditions statutaires pour les promotions (tableaux d'avancement)
- la stagnation voire la diminution des amplitudes indiciaires entre le début et la fin de grade (CO2 : pas de changement, CO1 : moins 10 points, CP : moins 2 points)
- la perte d'attrait au passage de C en B
- l'individualisation du salaire et instauration de la carrière au mérite par le biais de l'entretien professionnel
- "l'adaptation du statut" (la CGT dit plutôt la remise en cause) pour faciliter la mobilité entre les trois versants de la fonction publique d'une même zone géographique

C'est bien cher payer la soi-disant revalorisation de la carrière qui s'élèvera à 70 € nets environ pour un contrôleur principal au 11ème échelon.

Et le RIFSEEP ?

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ne s'appliquera pas à la DGFIP en 2017. Le DG a confirmé ce dispositif dérogatoire lors du dernier GT sur PPCR. Rappelons que ce nouveau régime se décompose en deux parties :

- ↳ l'**IFSE** (indemnité de fonctions, sujétion et expertise) qui découle des fonctions exercées par l'agent. Cette prime est fixe;
- ↳ le **CIA** (complément indemnitaires annuel) qui est déterminée par la manière de servir et l'engagement professionnel de l'agent. Cette prime est facultative et variable. A titre d'exemple, nos assistantes sociales ne sont pas attributaires du CIA (facultatif!) et perdent près de 1600 € par an.

Abrogation des décrets PPCR et RIFSEEP ! ●

Merci qui ?



Répression syndicale

« Casser du militant », briser des élans sociaux, créer des peurs, menacer les Bourses du travail... la répression syndicale reste un des moyens patronal pour freiner le développement du syndicalisme.

Ainsi, certain-es militant-es de la CGT, de par leur engagement, sont traités comme des délinquant-es.

Ils-elles sont trainé-es devant les tribunaux, dans des procédures de plusieurs années.

Leur carrière est souvent brisée, leur vie bouleversée, leur famille affectée...

A St Nazaire, des militant-es sont mis-es à pied pour leur participation au mouvement contre la Loi tra-

Les affaires judiciaires de Roanne, des « 5 d'EDF-GDF », de l'inspectrice du travail à Annecy poursuivie par Tefal, de la Bourse du travail du Blanc-Mesnil, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'Épargne de l'Île de France ou encore sont autant de preuves d'une volonté patronale et d'une partie du pouvoir judiciaire, de criminaliser l'action syndicale dans un contexte d'action collective (Grève, manifestation...).

Les sanctions en droit pénal, qui pèsent contre les militant-es syndicaux, traités comme des « voyous » par le patronat et certains procureurs, sont inadmissibles et n'ont rien à voir avec la réalité du fait syndical !

Pour la CGT, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT ! La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale, s'inscrit dans la démarche générale de la CGT de lutte contre toutes les formes de discrimination. ●



Brèves...

Le jour de l'envoi de la convocation au CTL du 25/10/2016, où la DDFIP a mis à l'ordre du jour la question des horaires d'ouverture de l'accueil de Toulon, un article dans Var Matin fait état des changements d'horaires d'ouverture des services de la DDFIP du Var ! **Drôle de coïncidence ! ●**